

Montréal, le 1^{er} février 2020

Monsieur Éric Caire
Ministre des finances du Québec
380, rue Saint-Antoine Ouest
5^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3X7

OBJET : Consultation pré budgétaire Québec 2020

Monsieur le Ministre,

Bonjour, le Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal est un organisme communautaire qui lutte contre la pauvreté et qui intervient dans la défense collective de droits. Il est membre du Front Commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ). Il est financé par le Secrétariat à l'Action Communautaire Autonome et aux Initiatives Sociales (SACAIS).

Notre mission principale consiste donc à redonner aux citoyensEs le pouvoir qui leur revient sur leur propre vie. C'est-à-dire :

- Exercer et promouvoir nos droits dans l'économie, le politique et la culture.
- Promouvoir la citoyenneté dans tous les secteurs de notre vie.
- Pratiquer l'éducation populaire et politique de façon permanente.
- Mettre de l'avant des solutions alternatives et collectives misant sur la coopération et la solidarité.
- Lutter contre les conditions précaires qui empêchent les gens d'être pleinement citoyens.
- Insister auprès des décideurs pour changer la situation actuelle du travail qui engendre l'exclusion et la précarité.

Lutte contre la pauvreté

Durant ces dernières années « d'austérité libérale » ce sont les personnes les moins favorisées de la société qui ont subi le plus de dommage par les coupes dans les programmes sociaux. Avec les économies injustes générées

par l'ancien gouvernement, nous demandons au gouvernement actuel de réinvestir dans les différents programmes sociaux et de travailler à réduire les inégalités sociales et les écarts de richesse faramineux qui sont, c'est bien connu, des germes de décrochage et de violences sociales.

Nous nous référons ici à un article du Devoir de mercredi 22 janvier 2020 où l'IRIS plaide en faveur d'une imposition progressive ainsi qu'à des « salaires maximum pour les riches du secteur public » et suggère pour les salaires des médecins qu'ils soient établis en fonction du salaire des autres professionnels de la santé et du salaire minimum afin de respecter la capacité de payer de l'ensemble des québécois. Réf : « *Un salaire maximum pour les riches du secteur public* » Le Devoir 22 janvier 2020 Cahier B 4.

La dette québécoise :

De plus, nous tenons à vous rappeler, dans ce contexte de consultation pré budgétaire, que la dette n'est pas une priorité ni à court ni à moyen terme. Nous demandons au gouvernement de cesser de faire peur au monde avec cette question de la dette.

Il faut au contraire enseigner aux gens que les trois quarts de la dette est détenue par des québécois et des Canadiens (IRIS 2017 : *État de la dette Québécoise*) et que les intérêts de la dette reviennent dans le système. Ces revenus de placement sont taxés par l'État Québécois.

Le Canada et le Québec, comparativement aux pays de l'OCDE sont peu endettés. De plus, quand le PIB augmente, la dette diminue. D'ailleurs, il faut tenir compte de l'ensemble des actifs financiers et non financiers du gouvernement. Une infrastructure comme un hôpital est un investissement et non une dette.

Fonds des générations :

Actuellement nous payons déjà pour les générations futures dans les différentes infrastructures sociales (Hôpitaux, écoles, garderies, etc.) et programmes sociaux (système de santé, éducation, etc.). Nous demandons plutôt au gouvernement de réinvestir les Fonds des générations dans les services publics pour relever l'économie.

Logement :

Nous exigeons du gouvernement qu'il conclue une entente avec le gouvernement du Canada pour implanter, sur le territoire québécois la nouvelle « Allocation Canadienne pour le Logement » (ALCL) à compter du 1^{er} avril 2020 d'un montant de 2 500 \$ par personne. Ce sont là des revenus provenant de nos impôts. Les coûts de loyer sont montés en flèches sans que les montants d'aide sociale et de salaire minimum suivent ces hausses. Cela ne dégage pas votre gouvernement de continuer de soutenir le développement du logement social, au contraire. Selon le FRAPRU nous avons besoin d'au moins 65 000 logements sociaux.

Pauvreté

Pour terminer, nous aimerions vous rappeler que tous les citoyenEs du Québec doivent avoir accès à des services publics universels de qualité. Que le travail à temps plein au salaire minimum doit faire sortir de la pauvreté. Que les protections publiques doivent garantir un revenu assurant la dignité et la santé des personnes. C'est plus de 800 000 personnes au Québec (prestataires, aînéEs, étudiants, travailleurs) qui vivent sous les seuils de faibles revenus (Le Devoir 15 mars 2018).

N'oubliez pas Monsieur le Ministre qu'en 2020 chaque famille devra investir 500 \$ de plus pour se nourrir. Le chèque en 2019 était déjà insuffisant pour garantir sa vie et sa santé qu'en sera-t-il en 2020 ?

Changement climatique

Par ailleurs, la lutte au changement climatique doit être aussi une priorité du gouvernement. En conséquence, le prochain budget doit accroître l'offre de transport en commun (métro, autobus, etc.).

Nous vous demandons aussi, d'interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.

Crédits d'impôt de solidarité

Dans votre mise à jour économique du 8 novembre dernier, vous avez pris un engagement concernant le versement du montant de base du crédit d'impôt de solidarité (CIS) aux personnes assistées sociales. Notre organisme juge que cette mesure est un pas dans la bonne direction tout en étant insuffisante.

Dans le cadre de cette mesure, votre gouvernement maintient l'obligation de produire la déclaration de revenu pour ces personnes si elles désirent obtenir les montants additionnels composants le CIS soit le supplément lié au logement.

Notre organisme vous demande d'entamer des pourparlers avec le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité du Québec pour que la totalité du montant du Crédit d'Impôt de Solidarité (CIS) soit versée mensuellement, et par anticipation, à même la prestation d'aide financière de dernier recours. Nous vous demandons, dans le cadre de ces pourparlers, de verser rétroactivement le crédit d'impôt de solidarité pour les prestataires ne l'ayant pas demandé au cours des 4 dernières années.

Enfin, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de travailler à simplifier les démarches et procédures administratives afin que nos concitoyennes et concitoyens les plus démunis et vulnérables puissent recevoir rapidement l'aide financière à laquelle ils ont droit

Recevez, Monsieur le Ministre des finances, nos salutations les plus distinguées.



Michel Toussaint
Administrateur et bénévole
Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal